

Mesures sanitaires à adopter en période de crise sanitaire COVID par un assistant maternel exerçant en Maison d'Assistants Maternels (MAM)

A compter du 11 mai, l'accueil est possible dans toute Maison d'assistants maternels en groupe de 10 enfants simultanément accueillis au maximum.

Si les locaux le permettent, il est possible d'accueillir les enfants en plusieurs groupes séparés, chacun de 10 enfants au maximum. Ces groupes sont accueillis dans des espaces distincts et sans échanges entre les groupes.

Dans la composition des groupes, le principe de stabilité du groupe prime sur celui d'homogénéité.

Si l'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses en général, elle est bien sûr particulièrement importante en cette période d'épidémie de Covid-19, notamment dans une Maison d'assistants maternels (MAM), car elle réduit les sources de contamination virale et bactérienne.

Ces mesures s'appliquent chaque jour aux enfants et aux professionnels, même en dehors d'une infection déclarée. Elles concernent les locaux, le matériel, le linge, l'alimentation, l'hygiène individuelle et doivent être rappelées régulièrement.

L'accueil

L'accueil des familles est organisé à l'entrée de la MAM.

Formaliser les distances à respecter d'1 mètre minimum à l'aide de rubans adhésifs colorés au sol, d'objets, de barrières....

Si plusieurs enfants sont accueillis, veiller à organiser les temps d'arrivée pour que les familles ne se croisent pas.

Adopter la salutation distanciée.

Réactualiser dans le livret d'accueil les modalités d'arrivée et départ des enfants.

Prévoir avec les parents la mise à disposition d'un paquet de couches neuf (à nettoyer à l'arrivée) de liniment et autres nécessaires au change en quantité suffisante pour plusieurs semaines, ainsi quelques tenues de change propres dans un sac fermé.

Si cela est possible, prévoir une tétine dédiée pour la MAM.

Systematiser après l'accueil, le lavage des mains pour les enfants et vous-même.



Vous devez également être particulièrement attentif à votre santé et à celle des enfants accueillis et prendre immédiatement les mesures nécessaires lors d'apparition de symptômes suggérant le Covid-19 chez vous ou chez l'un des membres de votre foyer : disparition de l'odorat ou du goût, signes infectieux d'apparence même banale, hyperthermie, toux...

Prévoir un espace pour isoler des autres enfants un enfant qui présenterait des symptômes du Covid 19 au cours de la journée d'accueil, temporairement, le temps de l'arrivée des parents.

De même, les parents ne peuvent pas vous confier leur enfant en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou chez d'un membre de son foyer.

L'activité d'accueil doit être impérativement interrompue dans les cas de contamination d'un enfant accueilli ou d'un membre de son foyer, de vous-même ou d'un membre de votre foyer.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant.

Le lavage des mains

Pour vous :

- Avant tout contact avec les enfants.
- Après tout contact avec l'un des parents.
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Avant et après chaque activité.
- Avant et après chaque sieste.
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour améliorer la qualité du lavage des mains, il est recommandé de retirer bagues, bracelets.

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. Pour un usage efficace des SHA, les mains doivent être sèches et non souillées.

Pour les enfants accueillis : autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque sieste

- Avant et après chaque activité
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- Avant le départ de l'enfant

Le lavage des mains est adapté à l'âge de l'enfant et à son stade de développement, généralement :

- ✓ Avant 12 mois, le bébé a essentiellement des interactions avec l'adulte s'occupant de lui. Il ne sert donc à rien de lui laver fréquemment les mains.
- ✓ A partir de 12 mois, il faut instaurer le lavage des mains à chaque changement d'activités.
- ✓ A partir de 2 ans, apprenez-lui à se laver les mains correctement et fréquemment.

Règles de lavage des mains

La méthode de référence pour tous (assistants maternels et enfants) est **le lavage à l'eau tiède et au savon**.

- 1) Frictionner pendant au moins 1 minute, en 3 temps de 20 secondes : entre les doigts et la face palmaire de la main ; le pouce et la face dorsale de la main ; le poignet et l'avant-bras.
- 2) Rincer en commençant par les doigts et en inclinant la main pour faire couler l'eau vers le coude.
- 3) Essuyer vous de préférence avec un torchon papier à usage unique ou une serviette propre réservée à votre usage.
- 4) Utiliser votre coude ou votre torchon à usage unique pour fermer votre robinet.



Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait en priorité avec de l'eau et du savon.

Le recours à une SHA est réservé à l'adulte ; le gel hydro alcoolique présente un risque d'ingestion et est agressif pour la peau d'un enfant. Mettre la SHA hors de portée des enfants.



Les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées dans la MAM en particulier dans les vestiaires, les salles de change, la cuisine, le coin repas.

Autres mesures barrières

Se couvrir la bouche et le nez avec le coude en cas d'éternuement ou de toux.

Se servir de mouchoirs en papier jetables pour se moucher ou s'essuyer le nez.

Les mouchoirs en papier sont à usage unique : ils doivent être jetés après chaque usage, dans une poubelle fermée

Limiter tous les gestes réflexes qui amènent à toucher le visage : s'attacher les cheveux, ne porter aucun bijou.

L'hygiène du local et du matériel

Ne pas utiliser d'aspirateur pour le nettoyage des sols (risque de pulvérisation des germes).

Nettoyer tous les jours les sols .Pour la désinfection, utiliser des désinfectants respectant la norme de virucidie EN 14476 ou de l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide)

Certaines surfaces doivent être régulièrement désinfectées avec un produit désinfectant à activité virucide selon la norme EN 14476.

- A chaque change : matelas, plan de change, lunettes des toilettes, pot, lavabo...
- Après chaque utilisation : chaises hautes, tables et chaises, barreaux de lits, jouets...
- Très régulièrement : poignées de porte ; robinets, interrupteurs ; barrière de séparation...
- Régulièrement : réfrigérateur, tambour et façade du lave-linge, façade du lave-vaisselle.

Pour les jouets pouvant être portés à la bouche privilégier des objets en plastique et en tissu pouvant être lavés soit en machine à 60°, soit avec un produit désinfectant (utiliser les produits compatibles avec les surfaces alimentaires) puis bien rincés à l'eau claire.

Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.

Aérer :

- Ouvrir toutes les fenêtres 10 minutes le matin et le soir
- Aérer pendant le nettoyage du logement ou du local.

Le linge

Tenue professionnelle de l'assistant maternel

Le contact direct avec les enfants ne peut être évité, il convient donc d'appliquer des règles d'hygiène renforcées : une tenue spécifique de travail n'est pas obligatoire mais les vêtements doivent être changés quotidiennement. Lorsque les professionnels portent des vêtements de travail, ces vêtements doivent être lavés chaque jour.

Autre linge (Torchons, serviettes de table, bavoirs, serviettes d'hygiène, gants de toilette...)

Usage individuel strict ; renouveler chaque jour et si possible de préférence à chaque usage.

Laver le linge dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant au moins 30 minutes.
Manipuler le linge avec soin : toujours porter un masque et des gants, ne pas le serrer contre soi.
Se laver les mains après toute manipulation du linge sale.

Change :

Les espaces de change peuvent être partagés si et seulement s'ils font l'objet d'une désinfection systématique après chaque utilisation.

En cas de salle de change commune à 2 salles de vie, prévoir une organisation évitant tout croisement de groupe et renforcer le nettoyage.

Il ne peut y avoir plusieurs enfants changés en même temps dans une même pièce.

Au moins deux fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu sont désinfectés. La poubelle des couches est vidée au minimum deux fois par jour.

Sommeil :

Affecter un lit à chaque enfant.

Dans la mesure du possible, organiser un espacement des lits d'au moins 1 mètre.

Dans le cas où il est possible de constituer plusieurs groupes de 10 enfants les dortoirs ne peuvent être partagés.

L'organisation des repas :

L'organisation des repas doit respecter les gestes barrières. Il est conseillé d'échelonner le repas des enfants et d'espacer les enfants d'1 m.

Se laver les mains avant de cuisiner.

Laver à l'eau du robinet et éplucher les fruits et les légumes.

Individualiser, pour chaque enfant, assiette, verre, couverts.

Renforcer le lavage des ustensiles et vaisselle, à la main ou au lave-vaisselle à 60°.

L'organisation des activités :

Pendant le confinement, les sorties sont interdites en dehors de votre lieu d'exercice professionnel d'assistant maternel. En effet, l'attestation personnelle de déplacement dérogatoire ne peut s'étendre aux enfants confiés dans le cadre de votre activité professionnelle d'assistant maternel.

A compter du 11 mai 2020, levée du confinement, les sorties sont de nouveau autorisées.

La distanciation sociale reste recommandée. Ainsi, pour réduire le risque de contacts, il convient d'éviter de sortir avec les enfants dans les endroits très fréquentés.

Chaque assistant maternel s'occupe des enfants qu'il accueille sous contrat.

Attribuer un bac à jouets à chaque enfant en l'adaptant à son âge et en privilégiant des supports lavables.

Interdisez l'accès aux espaces et matières non ou difficilement lavables : bacs à sable, piscines à boules...

Les activités extérieures :

Les activités à l'extérieur lorsque les locaux le permettent sont recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes et en nettoyant régulièrement les matériels de jeux.

Pendant la durée de l'épidémie, le recours à des intervenants extérieurs auprès des enfants (ex. animateurs d'ateliers musique, danse, contes, signes-bébé, etc.) est suspendu à l'exception des interventions nécessaires à la santé de l'enfant (psychomotriciens, psychologues, signe-bébé) et dans le strict respect des gestes barrière.



Ces mesures doivent être expliquées à vos employeurs.

Faut-il porter un masque ?

Le port du masque « grand public » est rendu obligatoire pour tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant dès lors que la distance d'1 m ne peut être respectée et lors de tous déplacements ou regroupements entre professionnels.

Les masques faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de la norme Afnor.

Pour rappel, les masques FFP2 ou chirurgicaux doivent être utilisés en priorité par les personnels soignants.

Règles d'utilisation d'un masque :

Le fait de porter un masque, quelle que soit sa nature :

- évite la diffusion des postillons,
- ne dispense pas d'appliquer les gestes barrières ni de respecter la distanciation sociale
- implique de **se laver les mains : avant de mettre le masque et après son retrait**

Un masque doit se porter :

- de la bosse du nez jusqu'en dessous du menton,
- ne doit plus être touché une fois en place,
- ne peut plus être réutilisé dès qu'il a été manipulé.
- ne peut être utilisé plus de 4 heures d'affilée
- jetez le masque de préférence dans un sac plastique
- Si masque en tissu, entretien suivant les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.).

Le bon usage du masque fait l'objet d'une sensibilisation des professionnels en amont de la réouverture de l'établissement ou de leur reprise d'activité, le cas échéant à distance.



Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.

Faut-il mettre des gants ?

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.

Cette fiche risque d'évoluer en fonction de la situation.

En cas de doute ou d'une question sur la prise en charge d'un enfant accueilli, vous pouvez en échanger avec votre puéricultrice PMI de secteur.

Retrouver les coordonnées de l'Unité Territoriale sur le site du Département www.lenord.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades